



Webinaire CRA Champagne- Ardenne – Mercredi 7 avril 2021
« L'autisme au féminin : devenir femme, être femme au quotidien »
Intervenante : Mme Sandrine GILLE

Vous trouverez ci-dessous, des pistes de réflexions relatives aux questions posées lors du webinaire.

Ces réponses ne sont pas exhaustives. Elles dépendent de nombreux facteurs : le parcours de vie de la personne avec TSA, le territoire dans lequel elle vit, les moyens à disposition pour accompagner les personnes avec TSA, les associations présentes sur le territoire ...

Nous avons par ailleurs privilégié des formes de réponse courtes et pragmatiques, en vous réorientant vers d'autres ressources le cas échéant. Les questions à caractère privé n'ont pas été mentionnées, nous vous invitons à vous rapprocher de votre CRA, afin de vous orienter.

Accompagnement : les droits

Question : dans quelle mesure une personne TSA peut bénéficier de la PCH parentalité ?

Réponse : Depuis le 1er janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la prestation de compensation du handicap (PCH) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité. Il s'agit des besoins en aide humaine et en aides techniques, ainsi qu'à ceux liés à la préparation des repas et à la vaisselle.

Les montants forfaitaires mensuels accordés varient selon l'âge de l'enfant :

Pour le **besoin d'aide humaine** (rémunération d'un intervenant pour réaliser certaines tâches quand les enfants ne sont pas autonomes pour les gestes du quotidien, notamment) :

900 € pour un enfant de moins de 3 ans, 1 350 € pour les familles monoparentales ;

450 € pour un enfant entre 3 et 7 ans, 675 € pour les familles monoparentales.

Pour le **besoin d'aides techniques** (achat de matériel spécialisé de puériculture, par exemple) :

1 400 € à la naissance de l'enfant ;

1 200 € à son 3e anniversaire ;

1 000 € à son 6e anniversaire.

Les parents bénéficiaires de la PCH recevront automatiquement l'aide technique à chaque étape depuis la naissance de leur enfant. Concernant l'aide humaine, ils peuvent déposer un dossier de demande auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Par ailleurs, il n'y a plus d'âge maximal pour déposer une première demande.

Textes de loi et références

Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap

Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap

Décret n° 2020-1827 du 31 décembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de deux arrêtés

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14581>

Comment bénéficier de la PCH parentalité ?

Pour bénéficier de la PCH parentalité, les parents devront déposer un dossier à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de leur lieu de résidence et à joindre un certificat de naissance. L'aide est versée par le département.

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 prévoit une enveloppe de 200 millions d'euros de compensation des dépenses mises en œuvre en 2021 par une avance des départements.

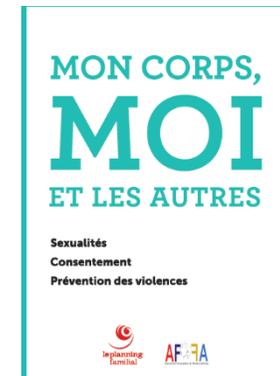
<https://www.dossierfamilial.com/social-sante/aide-sociale/pch-parentalite-jusqua-900-euros-par-mois-pour-les-parents-handicapes-876444>

Information et prévention

Questions : y a -t-il des outils adaptés pour parler de la sexualité, l'amitié à une jeune fille qui ne comprend rien à tout ça et se met en danger/ Comment aider une jeune fille ado comprendre les relations amicales, affectives, sexuelles ...? Elle ne comprend rien et je ne sais pas comment l'aider car elle est très en opposition avec moi/ Comment protéger les filles de la violence ? agressions lorsqu'elle est demandeuse de toutes relations et se met en danger ? / Quels conseils donner à une jeune fille ado sur la sexualité, l'amour...? ma fille ne comprend pas bien tout cela.

Réponses : Brochure : Mon corps, Moi et les Autres : un outil de prévention des violences sexuelles

<https://femmesautistesfrancophones.com/2019/03/02/mon-corps-moi-et-les-autres-prevention-des-violences-sexuelles/>



Selon l'offre d'accompagnement de votre territoire, des groupes d'habiletés sociales peuvent être proposés par les Associations de parents, ou dans le cadre d'accompagnement des SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), des SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) pour les adultes, ou les SESSAD (Service d'Education Spécialisée à Domicile) pour les enfants/ adolescents.

Plusieurs sites intègrent la question de la prévention dans la thématique de la vie affective et sexuelle et proposent des ressources à ce sujet :

- Site vie affective et sexuelle & handicap : <https://vas-handicap.fr/>
- Page dédiée sur le site du GNCRA : <https://gncra.fr/autisme/vie-affective-et-sexuelle/>

La stratégie nationale pour l'autisme prévoit, dans le cadre de la mesure visant à accroître le pouvoir d'agir des personnes, familles et aidants, de développer l'éducation affective et sexuelle, à partir de 2019.

Un tchat pour répondre à vos questions : Vous avez des doutes sur une relation, vous n'arrivez pas toujours à repérer une violence ou vous en subissez ?

<https://femmesautistesfrancophones.com/2020/11/13/tchat-de-lassociation-toutes-parler-violences-a-lecrit/>

Site internet : Association Francophone de Femmes Autistes

<https://femmesautistesfrancophones.com/>

« Formation gratuite en ligne à destination des professionnels et des familles : dépister, signaler et

prévenir les violences sexuelles » - <https://femmesautistesfrancophones.com/2020/10/20/formation-gratuite-depister-violences-sexuelles/>



Diagnostic et autres aspects médicaux

Question : y-a t-il des tests spécifiques autres que l'ADOS/ADI pour diagnostiquer les femmes, filles, jeunes filles ?

Réponse : Non pas à ce jour. La Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement, page 94 :

« **Accorder une attention particulière au repérage et diagnostic de la population féminine**

Les filles et femmes diagnostiquées TSA témoignent d'une symptomatologie typique de l'autisme, mais avec des caractéristiques propres encore peu décrites et donc peu connues des professionnels. Au niveau des compétences sociales, la plupart des études indiquent que les filles TSA présentent des difficultés équivalentes à leurs homologues masculins, dans l'enfance et à l'adolescence, tout comme à l'âge adulte. D'autres recherches à l'inverse soulignent un meilleur fonctionnement social des filles, tout du moins en apparence. Les recherches montrent également que les filles présentent des troubles de l'anxiété, des dépressions, voire des risques suicidaires plus importants. Ces aspects particuliers les conduisent à avoir de plus fréquentes hospitalisations psychiatriques et à recevoir des traitements de type anxiolytiques, antidépresseurs, etc. De ce fait, elles peuvent plus facilement recevoir un diagnostic erroné de dépression et/ou d'anxiété qui n'est qu'une conséquence de leur adaptation difficile au monde et d'un accompagnement de fait inadéquat.

L'absence de diagnostic rend l'accompagnement des filles et femmes TSA non optimal : leurs hypersensibilités sont souvent incomprises, tout comme leurs spécificités émotionnelles et par ailleurs, elles ne reçoivent pas d'aide pour leurs difficultés sociales et de communication. Or, ces difficultés à comprendre et manier les interactions sociales, les rendent particulièrement vulnérables aux abus, notamment sexuels. A l'inverse, leurs forces et talents passent parfois

inaperçus. La souffrance générée peut être importante, et des complications psychiatriques sont susceptibles de résulter de cela, alors qu'un repérage précoce peut à l'inverse réduire ces troubles associés.

Il est donc essentiel de pouvoir mieux définir la symptomatologie autistique féminine et de développer des outils adaptés afin de mieux identifier et reconnaître les filles TSA pour mieux les accompagner ».

https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf

Ressource complémentaire sur le sujet : L'AUTISME AU FÉMININ, UN DIAGNOSTIC DIFFICILE A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCHELLE DIAGNOSTIQUE (thèse de doctorat de médecine 2018) : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02095622/document>

Question : la stratégie autisme est surtout axée sur le dépistage précoce et l'accompagnement jusqu'à 12 ans. Mais au-delà, comment faire ?

Réponse : la Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement évoque dans son engagement N° 4 « Soutenir la pleine citoyenneté des adultes » (page 30) :

« 13-Mettre fin aux hospitalisations inadéquates des adultes autistes et renforcer la pertinence des prises en charge sanitaires :

- Engager un plan national de repérage et de diagnostic des adultes en établissements de santé et en établissements médico-sociaux et sociaux.
- Accorder une attention particulière au repérage et au diagnostic de la population féminine, qui présente une symptomatologie spécifique encore peu connue, notamment dans les établissements de santé, en développant des outils adaptés ».

+ fiches opérationnelles page 93 -

https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_autisme_2018.pdf